

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1607

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE

Ventes et cessions

448 759 928 RCS Mulhouse.

FIBA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 315000.00 EUR.

Adresse : 18, Rue Guy de Place, Zone Industrielle, 68800 Vieux-Thann.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion art. R.236-2 du code de commerce Pour la société absorbante : Dénomination sociale suivie, le cas échéant de son sigleERISIS FormeSAS Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté18, rue Guy de Place – 68800 VIEUX THANN Montant du capital300 000 € RCSR.C.S. MULHOUSE 897 898 094 Pour la société absorbée : Dénomination sociale suivie, le cas échéant de son sigleFIBA FormeSAS Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté18, rue Guy de Place – 68800 VIEUX THANN Montant du capital315 000 € RCSR.C.S. MULHOUSE 448 759 928, L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : L'actif et le passif de la société FIBA, estimés à leurs valeurs comptables conformément aux règles dispositions des articles 710-1 à 770-2 du plan comptable général, s'élèvent à : Actif :2 060 903,02 € Passif :162 825,56 € Soit un actif net à transmettre de 1 898 077,46 € Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante, puisque celle-ci détient à ce jour la totalité des actions composant le capital de la société absorbée et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante. La date d'effet prévue est fixée au 1er janvier 2023 La date du projet commun de fusion : le 31 mai 2023. Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : SociétéDate du dépôtLieu du RCS AbsorbanteERISIS 02/06/2023MULHOUSE AbsorbéeFIBA 02/06/2023MULHOUSE.